

## **MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

<p><i>En signant ce formulaire, vous autorisez la MJC Roguet à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la MJC Roguet.</i></p> <p><i>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</i></p> <p><i>Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</i></p> <p><b><i>A noter : tout rejet d'un prélèvement entrainera, en contrepartie du maintien de l'inscription, la mise en place d'un échéancier particulier garanti par la banque de la MJC.</i></b></p> <p><i>Veillez compléter les éléments ci-contre :</i></p>	<b>CREANCIER</b>	<i>MJC Roguet 9 rue de Gascogne 31300 Toulouse</i>
	<b>IDENTIFIANT DU CREANCIER (ICS)</b>	<i>FR92ZZZ80B84E</i>
	<b>REFERENCE (RUM)</b>	<i>RUM-2023-</i>
	<b>VOTRE NOM ET PRENOM</b>	
	<b>VOTRE ADRESSE</b>	
	<b>VILLE ET CODE POSTAL</b>	
	<b>BIC DE VOTRE BANQUE</b>	
	<b>VOTRE N° DE COMPTE – IBAN</b>	
	<b>A Toulouse le</b>	
	<b>Signature :</b>	
<p><b><i>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</i></b></p> <p><i>Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</i></p>		